

Appel à projets : Numérisation, médiation, création - Cultures Connectées

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Clôture de l'appel à projets, le mercredi 16 avril 2025 minuit

Présentation du dispositif

Soutenir l'émergence et le développement d'outils de médiation et de créations artistiques enrichis par des technologies numériques.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Tout type d'opérateur peut être susceptible de bénéficier d'un financement (association, collectivité territoriale, entreprise, artiste-auteur, établissement public, etc).

— Critères d'éligibilité

Les porteurs de projets doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir leur siège en Nouvelle-Aquitaine,
- ou avoir un projet avec un fort lien culturel avec la Nouvelle-Aquitaine,
- ou avoir développé leur projet en association avec des acteurs culturels présents sur le territoire.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets doivent avoir un lien fort avec le champ artistique ou patrimonial et doivent s'inscrire dans l'un des 3 axes suivants :

- **Numérisation** : appuyer des opérations de numérisation de contenus culturels (ex : fonds d'archive, films, photos, images, sons, cartes, livres, articles de presse, etc) ayant un lien avec un sujet patrimonial ou artistique présent sur le territoire,
- **Médiation** : soutenir des projets de développement d'interfaces numériques permettant un rapport augmenté à une œuvre ou une collection d'œuvres artistiques ou patrimoniales, afin de donner une accessibilité au plus grand nombre, dans des usages renouvelés ;
- **Création** : soutenir des formes artistiques enrichies dans leur narration par des expérimentations numériques (interactivité public-scène, nouvelles narrations, etc).

— Dépenses concernées

Est financé, l'investissement qui doit accompagner la production jusqu'à son terme d'une œuvre de l'esprit (œuvre artistique, dispositif numérique, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Le financement pourra couvrir jusqu'à 50% du montant total des dépenses éligibles.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Après de quel organisme

Le dossier de candidature doit parvenir exclusivement par voie numérique à l'adresse culturesconnectees@nouvelle-aquitaine.fr

Les porteurs de projets peuvent solliciter un rendez-vous d'accompagnement en amont de la candidature définitive auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande](#) (30/01/2025 - 0.12 Mo)
- [Liste des pièces justificatives](#) (30/01/2025 - 0.25 Mo)

Source et références légales

Sources officielles

Règlement de l'appel à projets 2025 numérisation, médiation, création - Cultures Connectées.